

# QUESTION ÉCRITE

*au Gouvernement de la Polynésie*

Taraho'i , le 26 octobre 2015.

à

**M. Patrick, Tahiatia HOWELL**  
*Ministre de la santé et de la recherche*

Monsieur le ministre,

Lors de la séance plénière du 22 octobre 2015 intervenant au titre de l'U.P.L.D sur la délibération approuvant le compte administratif du CHPf, je n'avais pas manqué de vous interpellier sur l'insertion professionnelle de nos étudiants polynésiens en médecine, en odontologie et en pharmacie nouvellement diplômés au CHPf ainsi que dans les structures de santé publique de notre Pays.

Visiblement débordé par les nombreuses questions posées par les représentants de notre assemblée, vous n'avez pas été en mesure de répondre à mes interrogations. Aussi, je me permets de les réitérer et de les compléter.

Très succinctement, en 2003 pour répondre aux besoins du pays en personnels médicaux, la première année de médecine était mise en place à l'Université de la Polynésie française avec cinq (5) places en médecine, six (6) en maïeutique et deux (2) en odontologie. À l'issue de cette première année, les étudiants lauréats des concours avaient vocation à poursuivre leurs cursus à Bordeaux, sauf les sages-femmes qui effectuaient leurs études à l'école de sages-femmes du CHPf sous le contrôle de la faculté de médecine de l'Université de Tours.

Depuis 2003, les *numerus clausus* attribués à la Polynésie ont évolué au fil du temps pour atteindre en 2015, dix-neuf (19) places en médecine, trois (3) en pharmacie et quatre (4) en odontologie dans les facultés de médecine, de pharmacie et d'odontologie de l'Université Bordeaux II et huit (8) places pour l'école de sages-femmes du CHPf.

Afin de les aider au mieux dans leurs études, le Pays a également attribué des bourses d'études conséquentes conditionnées par l'obligation de travailler dans les structures sanitaires publiques polynésiennes à l'issue de leur cursus universitaire. Mais encore aurait-il fallu que le Pays pensât à leur réserver des postes, ce qui ne me semble pas être le cas !

Issus de ce parcours original passant par Bordeaux :

- Des médecins généralistes polynésiens dont le cursus a duré neuf (9) ans sont ainsi sortis diplômés depuis 2012 ;

- Des dentistes et pharmaciens polynésiens nouvellement diplômés sont sortis *a minima* au bout de six (6) ans d'études, hormis ceux qui se sont spécialisés en odontologie et en pharmacologie dont les cursus universitaires se prolongent pour atteindre 9 à 11 ans d'études ;
- Des masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens aux cursus relativement courts et, dans les prochaines années, des manipulateurs en électroradiologie médicale.

Monsieur le ministre de la santé,

**Préoccupée par l'insertion professionnelle de ces enfants du Pays méritants, mes interrogations sont les suivantes :**

1. Qu'est-il advenu de nos premiers docteurs diplômés polynésiens depuis leur sortie de la faculté ? Quid des professionnels de santé paramédicaux issus de ce parcours ! Des postes leur ont-ils été proposés en priorité dans les structures hospitalières et sanitaires publiques à leur retour au Pays ? ;
2. S'agissant des nouveaux diplômés sortis cette année et des futurs diplômés des prochaines années, est-ce que le ministère de la santé a prévu de leur réserver des postes au CHPf et dans les différentes structures sanitaires publiques car j'entends parler des difficultés souvent insurmontables que ces étudiants ont à postuler et obtenir un poste au CHPf, les obligeant pour vivre à travailler et faire carrière dans les hôpitaux de France ? ;
3. Est-ce que le ministère de la santé a une connaissance exhaustive et actualisée du nombre d'étudiants dans chacune des professions médicales et paramédicales sus-énoncées, de leurs niveaux d'études, des spécialités effectuées. Le cas échéant serait-il possible d'être rendus destinataires de cette liste ? ;
4. De manière plus générale, que prévoit le gouvernement - si toutefois il existe une politique gouvernementale appropriée - pour insérer dans le marché local de l'emploi les étudiants polynésiens qui partent se former chaque année hors de leur Pays, dans les universités européennes, américaines ou autres et reviennent diplômés, souvent à l'issue d'études longues et au prix de sacrifices financiers lourds pour leurs familles ?
5. Par ailleurs, au moment où le projet de budget 2016 du Pays va être adressé aux représentants de l'assemblée, la commission de la santé dont je suis membre peut-elle être rendue destinataire du rapport relatif à la situation sanitaire préoccupante des Australes, des Tuamotu Gambier et des Marquises effectué par le D<sup>r</sup> Bruno COJAN, médecin-inspecteur à la Direction de la Santé ? Et ce dernier peut-il venir présenter à la commission *ad hoc* les conclusions sans doute fort instructives sur l'état des lieux qu'il a effectué et que nous avons pu lire par voie de presse interposée ?

Je vous remercie d'avance des réponses que vous voudrez bien apporter à mes questions.

*Māuruuru maita'i faaterehau. Te aroha ia rahi.*

  
  
M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA

Copie à :

- M<sup>me</sup> Armelle MERCERON, Présidente de la commission de la santé à l'assemblée de Polynésie.